



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANCELADE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-et-un février deux mille vingt-quatre par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS** : M. SERRE, Mme RENAUD, M. LAGOUTTE, M. KUYE, Mme FAURE, Mme MOULHARAT, Mme VANDENBERGHE, Mme LAUQUÈRE, M. ANDRÉ É., Mme TOULLIER, M. LAPEYRONNIE, M. MARCHIVE, M. THOUVENIN de VILLARET, M. CHAUMOND, M. GADY, Mme CASADO-BARBA, M. PUGNET, Mme CALEIX, M. DUPEYRAT, Mme SALINIER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. RIVOT (pouvoir à M. MARCHIVE), M. COUDASSOT-BERDUCOU (pouvoir à Mme RENAUD), Mme DAUDOU-ESPOSITO, M. ANDRÉ J. (pouvoir à M. ANDRÉ É.), Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à Mme TOULLIER).

**ABSENTS** : Néant.

Madame Denise LAUQUERE est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Contrat de collecte et de traitement des déchets

Rapporteur : Monsieur Daniel LAGOUTTE

Le contrat de collecte et de traitement des déchets passé entre la commune de Chancelade et la société PAPREC pour les sites de la cuisine de l'école maternelle, de la cuisine centrale et des cimetières est arrivé à échéance le 20 juillet 2023.

La commune de Chancelade a donc lancé une consultation le 8 février 2024 auprès de la SUEZ, de la société PAPREC et du Syndicat Mixte Départemental de la Dordogne (SMD3).

La commune a reçu les propositions de la SUEZ et de la société PAPREC récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Lieu	Type	Matériel	Fréquence de ramassage	Prix € HT/mois	
				SUEZ	PAPREC
École maternelle 10 rue des Libertés	Ordures Ménagères Résiduelles	1 conteneur 360L en location	Collecte hebdomadaire (mardi)	124,48€	49,67€
Cuisine Centrale 1 rue André Maurois	Ordures Ménagères Résiduelles	1 conteneur 660L (propriété de la mairie)	Collecte bi-hebdomadaire (mardi et vendredi) sauf juillet et août	286,72€	139,27€

			Collecte hebdomadaire (mardi) en juillet et août	143,36€	69,64€
	Cartons	1 conteneur 660L (propriété de la mairie)	Collecte bi-hebdomadaire (mardi et vendredi) sauf juillet et août	205,68€	107,46€
			Collecte hebdomadaire (mardi) en juillet et août	102,84€	53,73€
Cimetières Chemin d'Arbouge	Ordures Ménagères Résiduelles	2 conteneurs 660L (propriété de la mairie)	Toutes les deux semaines	103,36€	69,64€
		5 conteneurs 660L (propriété de la mairie)	Toutes les semaines du 15 octobre au 15 novembre	396,80€	283,96€
<b>Total € HT/an</b>				<b>8 443,92€</b>	<b>4 360,08€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **RETIENT** l'offre de la société PAPREC pour la collecte et le traitement des déchets pour un montant annuel de 4 360,08€ HT par an pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 27 février 2024.  
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

**Certifié exécutoire compte-tenu :**

- De la transmission en Préfecture le
- De la publication le

Pascal SERRE  
Maire

